

Section Inspection

**ATTESTATION D'ACCREDITATION
ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 3-0650 rév. 9**

Le Comité Français d'Accréditation atteste que :
The French Committee for Accreditation certifies that :

**QUALI BORDEAUX
2 avenue des Tabernottes
33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX**

SIREN : 501423065

satisfait aux exigences de la norme : **NF EN ISO/IEC 17020:2012**
fulfils the requirements of the standard :
et aux règles d'application du Cofrac
and Cofrac rules of application
en tant qu'organisme d'inspection de type / *As an inspection body of type : A*

Un organisme de type A est un organisme fournissant exclusivement des services d'inspection de tierce partie indépendante.

A type A body is a body exclusively providing "third party" inspection services.

pour les domaines d'activités de / *for the domaine of activities of :*

AGROALIMENTAIRE / AGRI-FOOD

pour lesquelles les activités sont précisément décrites dans l'annexe technique suivante / *which activities are precisely described in the following technical annex :*

3-0650 rév. 9

et réalisées à partir d'une ou plusieurs des Implantation(s) listées dans cette annexe technique.
and performed by one or several of the Geographical unit(s) listed in this technical annex.

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation pour les activités objets de la présente attestation.

Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *Granting date* : **13/07/2022**

Date de fin de validité / *Expiry date* : **31/08/2023**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

Le Responsable du Pôle Bâtiment / Industries / Services,
Pole manager - Building / Industries / Services,

Olivier BUVAL

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.

This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).

The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 3-0650 Rév. 8.

This certificate cancels and replaces the certificate N° 3-0650 Rév. 8.

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. *The Cofrac's liability applies only to the french text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS
Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr



Section Inspection

ANNEXE TECHNIQUE

N° 3-0650 rév. 9

Organisme d'inspection accrédité :

QUALI BORDEAUX

**2 avenue des Tabernottes
33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX**

PORTEE D'ACCREDITATION

Accréditation(s) en vigueur :

8 - AGROALIMENTAIRE / 8.1 - Produits agroalimentaires et alimentaires sous signe de qualité /
--

8.1.1 - Inspections de produits viticoles (vins) #
--

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
8.1.1a	Sous Appellations d'Origine (AO)	Règlement (UE) n° 1308/2013 et législation française associée Dispositions de contrôle communes aux Appellations d'Origine Protégées (AOP) de la filière viticole et dispositions de contrôle spécifiques Cahiers des charges et plans d'inspection validés par l'Institut National de l'Origine et de la qualité (INAO) disponible sur www.inao.gov.fr
8.1.1b	Sous Indication Géographique Protégée (IGP)	Règlement (UE) n° 1308/2013 et législation française associée Dispositions de contrôle communes aux Appellations d'Origine Protégées (AOP) de la filière viticole et dispositions de contrôle spécifiques Cahiers des charges et plans d'inspection validés par l'Institut National de l'Origine et de la qualité (INAO) disponible sur www.inao.gov.fr

8 - AGROALIMENTAIRE / 8.1 - Produits agroalimentaires et alimentaires sous signe de qualité /
--

8.1.2 - Inspections de boissons spiritueuses #
--

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
8.1.2b	Sous Indication Géographique (IG)	Règlement (UE) n° 2019/787 et article R.642-58 du code rural et de la pêche maritime Cahiers des charges et plans d'inspection validés par l'Institut National de l'Origine et de la qualité (INAO) disponible sur www.inao.gov.fr

Section Inspection

Liste des Implantations concernées par l'accréditation octroyée
--

IMPLANTATIONS	ADRESSE	TELEPHONE
Agence d'Artigues	2 avenue des Tabernottes 33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX	05 57 34 26 11
Agence de Bergerac	FEDERATION DES VINS DE BERGERAC ET DURAS - Pôle Viticole ZA Vallade Sud 24112 BERGERAC CEDEX	06 43 85 09 29
Agence de Beychac	MAISON DES BORDEAUX ET BORDEAUX SUPERIEUR - 1 route de Pasquina RN 89 - Sortien° 5 33750 BEYCHAC ET CAILLAU	06 45 76 84 36
Agence de Pauillac	ODG MEDOC HAUT MEDOC - 18 quai Jean Fleuret 33250 PAUILLAC	06 45 76 84 42

Date de prise d'effet : **13/07/2022**

Le Responsable d'Accréditation Pilote
The Pilot Accreditation Manager

Olivier CHANTREAU

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 3-0650 Rév. 8.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr